

# Résolution du Congrès de Stuttgart sur les persécutions en Roumanie

Christian Rakovsky

*Source : VIIe Congrès Socialiste International tenu à Stuttgart du 16 au 24 août 1907. Comptendu analytique publié par le Secrétariat du Bureau Socialiste international. Bruxelles : Imprimerie-Lithographie Veuve Désiré Brismée, 1908, pp. 432-433.*

**L**e Bureau Socialiste International ayant été mis par la délégation roumaine au courant de la politique d'extermination que le gouvernement de Roumanie a déchaînée contre le peuple ouvrier des villes et des campagnes ;

Considérant qu'après avoir massacré par milliers les paysans, poussés dans la voie de la révolte par le régime d'oppression et d'exploitation sans borne, il s'est rejeté maintenant sur les organisations ouvrières syndicales et socialistes en les mettant hors de toute loi, en leur interdisant l'exercice de tout droit et en opérant des arrestations et des expulsions en masse et que ces expulsions sont dirigées non seulement contre les ouvriers étrangers occupés dans l'industrie roumaine, mais encore contre une catégorie de citoyens roumains – les ouvriers juifs de Roumanie, lesquels, n'étant considérés comme sujets d'aucun autre pays, se trouvent actuellement sans aucune protection, et se voient refuser l'accès de tout territoire étranger – ; que ces persécutions odieuses, contraires à toute loi d'humanité, sont en contradiction avec les obligations internationales du gouvernement roumain, et qu'enfin cette politique de persécutions sauvages contre le prolétariat roumain sans distinction de race constitue un défi jeté au prolétariat international, solidaire dans ses intérêts comme dans ses luttes ;

Le Bureau propose au Congrès d'exprimer en même temps que ses vœux d'encouragement et de réussite au prolétariat conscient roumain luttant pour ses droits, sa protestation indignée contre la politique odieuse du gouvernement roumain ;

Il engage aussi les députés socialistes des divers parlements à demander que le gouvernement roumain remplisse ses obligations vis-à-vis des diverses catégories de citoyens de Roumanie que les traités internationaux ont mis sous sa protection ;

Recommande aux ouvriers des divers pays de ne pas se rendre à l'invitation des patrons roumains, car au premier acte de solidarité avec leurs camarades roumains, ils seront impitoyablement expulsés, et enfin,

Charge la délégation roumaine de présenter aux fractions parlementaires socialistes des divers pays un mémorandum détaillé sur les cas soumis à l'attention du Congrès.